

s.p.r.l. DVE Avocat

BCE0832043729

Avenue du Congo, 1
1050 Bruxelles

T. 02 340 24 66

F. 02 340 24 69

d.van.ermen@avocat.be

ACP RUE DE MOT 20-22
(PICHENY - BERGLING - INCORPORE

JUSTICE DE PAIX DU CANTON
D'ETTERBEEK - RG : 11B278

Etat de frais et honoraires n° HON 2012.03.03.

1. HONORAIRES	Heures prestées (réduit à)	Montant dû
<p>Principales prestations du 29 novembre 2011 au 2 mars 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Examen de l'ordonnance et des pièces remises par les parties ;- Nombreux échanges de courriers/communications avec les différents copropriétaires et leurs avocats (plus d'une centaine de mails reçus);- Courriers aux fournisseurs/banque ; Déplacement et réunion chez Dexia ;- Réunion de candidatures au mandat de syndic (IPI & Avocats) ;- Réunion du 20 décembre 2011 avec Madame Bergling ;- Etablissement d'un ordre du jour et convocation des copropriétaires à l'AGE du 24 février 2012 ;- Adaptation de l'OJ suite aux demandes des copropriétaires ;- Appel de fonds ;- Réunion du 27 janvier 2012 avec Madame Bergling ;- Préparation, tenue de l'AGE du 24 février 2012 et rédaction du PV;- Contacts et transfert du dossier à Me Delpérée - Réunion du 2 mars 2012 avec Me Delpérée ;	18 h	2.250,00 EUR
<p>2. FRAIS</p> <ul style="list-style-type: none">- secrétariat, téléphone, déplacements, photocopies, timbres, recommandés etc...	15% des honoraires	337,50 EUR
<p>A verser endéans les 15 jours sur le compte n°630-0242224-74 de la sprl DVE Avocat en mentionnant la</p>		2.587,50 EUR